

ARRETE DU MAIRE

PERMANENT DE NUMEROTAGE RUE RAYMOND DELASALLE

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28,

Vu la Circulaire Interministérielle n° 432 du 8 décembre 1955,

Vu la Circulaire n°121 du 8 mars 1958,

Vu le permis de construire n°077 108 17 0043 accordé le 8 janvier 2018 pour la réalisation d'un programme immobilier comportant 53 logements répartis dans deux bâtiments et un local en rez de chaussé destiné à une crèche, situé sur l'ilot Ia de la ZAC de l'Aulnoy, rue Raymond Delasalle.

Considérant qu'il convient de donner un numéro de voirie à chaque hall d'entrée des logements ainsi qu'à la crèche.

ARRETE

ARTICLE 1 :

le programme immobilier est numéroté ainsi sur la rue Raymond Delasalle :

- Crèche : n°4
- Bâtiment – hall A : n°6
- Bâtiment – hall B : N°6 bis

ARTICLE 2:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commissaire Principal de la Police Nationale de Chelles,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de CHELLES,
- Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
- Madame la Directrice du Cadre de Vie et des Services Techniques de CHELLES,
- Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la CAPVM,
- SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77400 SAINT THIBAULT des VIGNES,
- Madame VINAY - Espace Services de la Ville de CHELLES,
- INSEE- Direction Champagne Ardenne- Monsieur DEGLIANE 10 rue Edouard Mignot
51079 REIMS Cedex,

- Le service du Cadastre de MEAUX,
- La Poste de CHELLES,
- France Télécom,
- ENEDIS,
- Hôtel des Impôts,
- Service Assainissement de la CAPVM,
- ERDF- GRDF,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chelles le, 19 JUIL. 2019.



Brice Rabaste
Maire de Chelles,

Affiché ou notifié le

TELETRANSMIS

22 JUIL. 2019

SOUS PREFECTURE DE TORCY

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois

CHELLES - Commune

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 98856 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 01/07/2019

Objet : PERMANENT DE NUMEROTAGE RUE RAYMOND DELASALLE

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Autres domaines de competences - Autres domaines de competences des comm

Date de télétransmission : 22/07/2019 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 99_AR-077-217701085-20190701-98856-AR-1-1_1.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 077 / ARRONDISSEMENT 5

Identifiant de l'acte : 077-217701085-20190701-98856-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/07/2019